



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert -
Mme DEJOIN Florence –Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine - Mme
CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE
Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel

Absent excusé : M. Philippe DUPEUBLE

Absente : Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Formant la majorité des membres en exercice.

**Approuve à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2024.**

1. **Approbation de la convention de mise à disposition d'arceaux à vélos de la CCMDL**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition d'arceaux à vélos à conclure entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition d'arceaux vélos à conclure entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de Saint-Clément-Les-Places
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à opération.

2. Approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur.

Madame le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau s'est faite dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention a été prolongé par avenant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Elle rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Elle informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Le Conseil municipal,

Ouïe m'exposé de Madame le Maire

Vu le projet de renouvellement de la convention,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES – Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- 2) Autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention.

3- Mission d'études et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation avenant N° 1

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 04 août 2020 numéro 04082020 02 portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et définition des objectifs et modalités de la concertation.

Lors de la planification de l'étude, 16 réunions d'étude et une réunion publique étaient prévues. A ce jour, le nombre prévu n'est pas suffisant au vu du travail à réaliser pour cette mission.

Le cabinet Bureau d'Etudes REALITES propose un modificatif au contrat par la prise en compte de 10 réunions supplémentaires au prix unitaire de 490 euros HT. Le montant total serait de 4900 euros HT. Sur les 10 réunions prévues dans cet avenant, 5 ont déjà été réalisées. Les cinq autres seront facturées après chaque réunion réalisée.

Madame le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant numéro un proposant un modificatif au contrat par la prise en compte de 10 réunions supplémentaires au prix unitaire de 490 euros HT.
- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Voirie CCMDL :

Le Conseil Municipal est informé du montant total des travaux de réfection du chemin des Alouettes, du chemin du Paron et du chemin des Myrtilles à réaliser en partenariat avec la CCMDL. Un point reste à voir concernant des travaux d'installation par ENEDIS d'un poste électrique à proximité du chemin des Myrtilles. La validation définitive se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elections législatives :

L'Assemblée fixe les permanences du bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024.

Urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis la dernière séance du 21 mai 2024.

Compte-rendu des commissions municipales :

- Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :
Une réunion de la commission « Solidarités Actives » s'est tenue à GREZIEU-LE-MARCHE le 25 mai 2024.

Les points suivants ont été abordés :

Réseau Entraide Solidarité : Le réseau existe depuis 1988 à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Il est géré par 30 bénévoles et une salariée à mi-temps. Plusieurs activités permettent à l'association de vivre.

Emploi – Insertion :

Jardin d'avenir : Même si l'activité a été positive, l'association reste en difficulté. Le CA a été renouvelé. Une nouvelle organisation est proposée par la nouvelle directrice. L'amélioration des locaux est à prévoir.

La ressourceurcie : L'activité fonctionne très bien. Les salariés sont en augmentation. Les résultats financiers sont excellents en raison d'une augmentation conséquente de l'activité.

Les jobs d'été : Volonté d'encourager les structures privées et publiques à tendre la main aux jeunes dès 16 ans pour leur offrir une opportunité d'emploi estivale.

Une charte de l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap scolarisés dans les MFR est en cours de construction et est portée par le site de SAINT-LAURENT.

Réforme France Travail : Le paysage de l'insertion est en pleine reconstruction avec l'arrivée de France Travail et ses nouvelles pratiques et directives autour de l'emploi.

Santé - Activités physiques adaptées :

Soutien de la collectivité à la labellisation d'une Maison Sport Santé

Séances activités physiques adaptées pour les personnes en parcours oncologiques

CTPS Monts du Lyonnais :

Parcours maintien à domicile

Parcours insuffisance cardiaque (en construction)

Octobre Rose :

Soutien possible du CTPS

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Notre village a accueilli le cyclo des Monts le samedi 15 juin 2024 avec la participation de quelques enfants de notre village.

Une réunion des bénévoles des Festivités a eu lieu le jeudi 13 juin afin d'affiner l'organisation du 5 et 6 juillet 2024.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Les travaux d'aménagement de l'auberge s'achèvent. Un bloc porte d'accès aux toilettes PMR ne ferme pas. Des travaux complémentaires seront demandés à l'Entreprise DUPUIS.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

L'agent technique a terminé de passer l'épaveuse dans les chemins communaux.

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Une réunion de la commission « Petite enfance – enfance jeunesse » s'est tenue à MARINGES le 03 juin 2024

Les points suivants ont été abordés :

Monts P'tits Loisirs – Programme été :

L'accueil fonctionnera tout l'été. La capacité maximum d'accueil est de 180 enfants par jour répartis sur les sites de l'école primaire publique de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET et le Centre de Loisirs « Monts P'tits loisirs ». En juillet, déjà 130 enfants inscrits par jour.

Planning familial :

Le dispositif Ressources Santé Sexualité Ado proposait des séances collectives d'éducation à la sexualité et des permanences individuelles d'écoute et d'information. Il stoppera ces interventions en cette fin d'année scolaire.

Demandes de subvention 2024 des structures petite enfance, enfance, jeunesse :

Les demandes de subvention sont en augmentation. L'ensemble des structures est aussi impacté par la hausse des prix.

Commission d'attribution des places en crèche :

3 commissions ont lieu dans l'année. Des conditions et des critères prioritaires sont établis pour l'étude des demandes

Maisons d'Assistances Maternelles :

Il y a actuellement 6 MAM sur le territoire. 4 projets sont en cours (Larajasse, Pomeys, Grammond et Longessaïgne). Le projet d'une 2^{ème} MAM à HAUTE-RIVOIRE a été abandonné faute de porteurs de projet. La commune est en réflexion pour créer une micro-crèche.

Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN :

Une visite de terrain s'est tenue le 29/05 sur la gestion des haies de la commune en présence d'un technicien de la RARA. Des formations sont proposées par le CNFPT pour les agents pour l'utilisation du matériel d'espaces verts ou tronçonnage en toute sécurité.

Questions diverses :

En conseil d'école, la directrice a évoqué le problème de places dans la salle des couchettes. Madame le Maire rappelle, qu'historiquement la salle couchettes se trouvait dans la pièce jouxtant la salle de la cantine. Suite à la crise COVID, il y avait un besoin d'espace complémentaire. Aussi, l'Ecole a demandé l'utilisation de la salle de l'ancienne Poste. Ladite salle était alors exclusivement réservée à l'association K DANSE. Depuis, K DANSE et l'école cohabitent. K DANSE y entrepose notamment des bacs de vêtements. L'école voudrait utiliser complètement la pièce sans encombrement permettant ainsi d'agrandir l'espace couchettes. Il est donc nécessaire de trouver une solution pour K DANSE. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gracieusement à K DANSE une pièce de l'ancienne bibliothèque municipale afin de régulariser la situation. Le sujet est débattu. Madame le Maire demande un vote à bulletin secret pour l'acceptation ou non de l'usage d'une pièce de l'ancienne bibliothèque municipale.

Votants : 13

Pour : 5

Contre : 8

Suite au vote, un avis défavorable est émis pour la mise à disposition gratuite d'une pièce de l'ancienne bibliothèque municipale. Une réflexion sera menée avec la direction de l'école pour trouver une solution à la rentrée.

Suite au projet de réfection de la RD 101, il est proposé la dissimulation des réseaux dans la Rue Centrale et dans l'Impasse du Cinéma. Une visite des lieux concernés a été faite avec un représentant du SYDER. Une estimation financière des travaux doit être adressée prochainement.

Une rencontre a eu lieu en Mairie avec Madame Charlotte CREPON, Sous-Préfète du Rhône le 29 mai pour connaître la commune. Les futurs projets ont été présentés. Ils pourraient faire l'objet d'attribution de subventions de la part de l'Etat.

Il est donné lecture d'un courrier adressé par le Département du Rhône concernant le dispositif 1ères pages. Cette année, un nouvel album de naissance est offert à tous les enfants nés ou adoptés en 2023 dans le département.

L'entreprise CHAZALET PREVENTION INCENDIE a procédé aux contrôles des extincteurs des bâtiments communaux. Il reviendra ultérieurement pour vérifier les équipements incendie à l'auberge.

Le 10 juin a eu lieu l'assemblée générale extraordinaire de l'amicale laïque qui avait pour enjeu l'avenir de la gestion de la cantine et la garderie péri-scolaire. Des membres du bureau, démissionnaires, devaient trouver leurs remplaçants. Grace à quelques parents volontaires, l'amicale laïque a pu à nouveau compter 12 membres. La continuité de la gestion des garderie/cantine est donc maintenue par l'association.

Le 11 juin s'est déroulé le conseil d'école. Un bilan des actions pédagogiques de l'année scolaire 2023/2024 et un bilan financier des sorties scolaires et activités culturelles ont été présentés.

67 élèves sont attendus à la rentrée scolaire de 2024. La répartition sera la suivante : 17 élèves en TPS/PS/MS/GS, 26 élèves en CP/CE1/CE2 et 24 élèves en CM1/CM2.

Plusieurs actions pédagogiques sont prévues pour la rentrée 2024

Des demandes de travaux divers sont demandés à la commune. Des remerciements sont adressés à la municipalité.

Il est donné lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

Il est donné lecture du courrier adressé par une administrée au sujet de l'abattage sanitaire des deux chênes situés en haut du chemin du Lavoir (compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2024). Un débat s'en est suivi.

Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu : mardi 10 septembre – mardi 08 octobre – mardi 12 novembre et mardi 10 décembre.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,



Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN

